

**Poliquin, Renée (BAPE)**

---

**Objet:** TR: Demande d'information de la commission du BAPE du 16 mai concernant le projet d'aménagement d'un LET à Hébertville-Station.  
**Pièces jointes:** 2013-04-01 Liste des critères et normes.doc

---

**De :** Savoie, Patrice

**Envoyé :** 24 mai 2013 13:39

**À :** Poliquin, Renée (BAPE)

**Objet :** TR : Demande d'information de la commission du BAPE du 16 mai concernant le projet d'aménagement d'un LET à Hébertville-Station.

Bonjour Madame Poliquin,

Ci-joint les réponses pour les questions 3 et 4 demandées.

Des précisions restent à venir si vous désirez.

PS: voir également la pièce jointe.

Bonne journée.

*Patrice Savoie, M.Env.*

Chargé de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres, MDDEFP

(418) 521-3933 (4450)

[patrice.savoie@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:patrice.savoie@mddefp.gouv.qc.ca)

-----Message d'origine-----

**De :** Walsh, Pierre

**Envoyé :** 22 mai 2013 18:47

**À :** Savoie, Patrice

**Objet :** RE : Demande d'information de la commission du BAPE du 16 mai concernant le projet d'aménagement d'un LET à Hébertville-Station.

M. Savoie,

Mes réponses à vos questions. SVP notez que je serai absent demain le 23 mai et que je pourrai compléter ces réponses à mon retour.

PW

**Pierre Walsh, Ph.D.**

Direction du suivi de l'état de l'environnement

Service des avis et expertises

675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 22

Québec (Québec) G1R 5V7

Tel. (418) 521-3820 poste 4574

Télec. (418) 643-9591

[pierre.walsh@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:pierre.walsh@mddefp.gouv.qc.ca)

1. Y a-t-il des critères de qualité de l'air à considérer dans le cadre de l'évaluation des impacts d'un projet de LET, autres que les normes comprises dans le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*?

Ci joint la liste des critères et des normes de qualité de l'air. Certaines substances émises par les LET pourraient avoir un critère, mais pas une norme dans le RAA.

Quels sont-ils le cas échéant?

Cette question va demander une recherche que je ne peux réaliser à brève échéance.

Le critère de  $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$  sur une période d'une heure concernant les composés soufrés réduits totaux (SRT) et évoqué au cours de l'audience publique (DT2, p. 74 et 81) en fait-il partie?

On ne maintient plus ce critère de SRT de  $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$  sur une heure. Les nouveaux critères de SRT sont :

Substance	CAS	Critère ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Concentration initiale ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Période
Méthyle mercaptan	74-93-1	0,14	0	4 min
Sulfure de diméthyle	75-18-3	8	0	4 min
Disulfure de diméthyle	624-92-0	8,5	0	4 min
SRT totaux		2	0	1 an

2. Le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* contient des normes pour le  $\text{H}_2\text{S}$  de  $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$  sur 4 minutes et de  $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$  sur un an. Sont-elles applicables aux LET?

Les normes de l'annexe K sont applicables à toutes sources fixes d'émission.

Dans l'affirmative, la modélisation de la dispersion atmosphérique effectuée par le promoteur, basée sur des mesures horaires et concernant l'ensemble des SRT, est-elle valable? Veuillez expliquer.